

## Directive

# Pour la certification et les renouvellements d'audit des membres de swissPRM

## 1. Introduction

Conformément aux statuts, tout membre en titre de swissPRM doit se faire certifier sur une base régulière, les convocations sont alors envoyées par le secrétariat de swissPRM et dûment contrôlées par celui-ci. Suite à la première certification externe, tout membre de swissPRM doit établir en interne un rapport d'audit annuel et se soumettre tous les 3 ans à une re-certification externe.

La présente directive repose sur la check-list de certification version V11 en date du 25.03.2008 et fut élaborée par swissPRM en association avec QS Zürich, une société de certification externe et indépendante. La présente certification de swissPRM fut qualifiée de certification particulièrement exigeante par des spécialistes indépendants dans le domaine de la certification et apporte par conséquent une preuve notable sur la qualité des membres de swissPRM.

Le contrôle qualité régulier des membres de swissPRM reflète une exigence du marché permettant d'assurer à l'association swissPRM et ses membres un label qualité « Premium » sur le marché IT.

**Les certifications de swissPRM et les rapports d'audit ont pour but de remettre en question cycliquement la notion de Qualité au sein de l'entreprise.**

swissPRM ne reçoit pas d'informations détaillées sur les entreprises certifiées. Dans tous les cas, un rapport d'audit est remis à l'entreprise auditée et un rapport condensé est remis au comité directeur de swissPRM. Le comité directeur de swissPRM est habilité à publier les décisions de certification.

## 2. Certifications et les renouvellements d'audit

### 2.1 Certification

Chaque membre de swissPRM doit subir une certification dans les 6 mois qui suivent son embauche au sein de swissPRM par QS Zürich AG.

Chaque membre de swissPRM souhaitant être certifié dresse un dossier de certification préparatoire contenant les justificatifs et explications qui étayent les réponses pour la check-list. Le sommaire de ce dossier –qui sera remis séparément – correspond donc aux différentes questions posées par la check-list. Ce dossier complet doit être remis à l'auditeur le jour de la certification. D'après l'expérience tirée du projet-pilote, les travaux préparatoires durent au total environ 2 jours.

En guise de préparation, chaque membre de swissPRM répond aux questions de la check-list en toute autonomie et s'auto-évalue. Cette évaluation et les justifications correspondantes sont ensuite discutées avec l'auditeur à l'occasion de la certification.

L'audit de certification dure 3 à 4 heures et a lieu dans les locaux du membre de swissPRM. Pendant cette période, le directeur doit être totalement disponible pour l'auditeur. Après achèvement de l'audit, les résultats sont discutés sur la base d'un entretien final. Aucun audit ne s'achève sans un accord mutuel concernant les résultats.

Naturellement, il est possible que certains membres n'obtiennent pas d'emblée le nombre minimal de points requis pour la certification (848, soit 80% du nombre maximal de points qui est de 1060). Dans ce cas, swissPRM et l'auditeur attendront que les points faibles qui ont été constatés lors de l'audit soient améliorés a posteriori. Pour les faibles écarts, cela peut avoir lieu par voie postale, alors que pour les manquements importants, leur élimination doit être vérifiée par un renouvellement d'audit. Si le membre de swissPRM ne peut ou ne veut remplir les exigences minimales pour la certification, il peut être exclu de l'association par le comité directeur de swissPRM.

## 2.2 Renouvellements d'audit

Chaque membre en titre de swissPRM doit livrer à QS Zürich AG un rapport d'audit sur la base des derniers résultats de la certification et documenter les améliorations apportées entre-temps sur la qualité au sein de l'entreprise. Le rapport d'audit peut être remis sous forme de courrier électronique à l'adresse suivante

[ulrich@quality-service.ch](mailto:ulrich@quality-service.ch)

ou par poste à

QS Zürich AG  
Herrn Andreas Ulrich  
Wehntalerstrasse 3 / Postfach 6335  
8057 Zürich

## 2.3 Re-certification

Tous les 3 ans, chaque membre de swissPRM doit être re-certifié par QS Zürich AG. La re-certification se base sur le dernier dossier de certification ainsi que sur les rapports d'audit annuels. En outre, les mêmes règles s'appliquent que lors de la première certification (cf. 2.1). Pour sa re-certification, chaque membre de swissPRM doit procéder aux mêmes préparatifs que lors de sa première certification et apporter des justificatifs dûment actualisés.

## 3. swissPRM label de qualité

Il est impératif qu'une entreprise ait obtenu la certification swissPRM pour qu'un membre de swissPRM puisse utiliser le label swissPRM

### Membre certifié de swissPRM

Dans le cadre de sa communication d'affaires.

## 4. Coût

La **procédure de certification et re-certification** par succursale/ entreprise a un coût forfaitaire de

**Fr. 1'200.-**

comprenant les travaux préparatoires, les trajets, la réalisation, le travail a posteriori (rapport), les frais et un certificat sous forme écrite. QS Quality Services envoie directement la facture aux membres de swissPRM. D'autres certificats (QS Quality Services n'établit que des originaux) peuvent être obtenus sur demande contre moyennant rétribution.

En outre, QS Zürich AG peut en cas de certification et re-certification des membres de swissPRM en dehors de la région de Zürich, appliquer un supplément pour frais de déplacement sur la base d'un billet de train 1<sup>ère</sup> classe.

Les frais inhérents au traitement du **rapport d'audit annuel** (audit interne) seront facturés par QS Zürich AG au prix de

**Fr. 150.-**

par succursale / société.

**Pièces jointes :**

- Check-list V11 / 25.03.08
- Table des matières du dossier de certification